

RAPPORT N° : 22/10559 **REPORT**

DEMANDEUR
APPLICANT : **Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires**
CNRV, Centre National de Réception des Véhicules
Autodrome de Linas-Montlhéry
BP 10211 – F-91311 MONTLHERY Cedex

OBJET
SUBJECT : Vérification de la conformité en service effectuée par l'autorité responsable de l'octroi de la réception par type conformément aux prescriptions de l'article 9 et de l'Annexe II du Règlement UE 2017/1151*2018/1832.
*Check of in-service conformity carried out by the granting type approval authority following the requirements of Article 9 and Annex II of Regulation EU 2017/1151*2018/1832.*

VÉHICULES SOUMIS AUX ESSAIS **VEHICLES SUBMITTED TO TESTS**

Constructeur : **TOYOTA MOTOR EUROPE NV/SA**
Manufacturer

Marque : **TOYOTA**
Make

MONTLHERY, le 20/07/2023



Grégory PICARD
 Responsable de section conformité
Conformity Team Manager

NB : Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité de l'UTAC en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Les résultats des essais ne concernent que le matériel soumis aux essais, et identifié dans le rapport d'essais.

UTAC shall not be liable for any industrial or commercial applications that occur as a result of these tests. This test report may only be reproduced in the form of a full photographic facsimile. Tests results are only available for the materiel submitted to tests or materiel identified in the present test report.

Seule la version française fait foi / *Only the french version is the authentic text.*

Union Technique de l'Automobile, du Motocycle et du Cycle
 Société par actions simplifiée au capital de 7 800 000 euros
 Autodrome de Linas-Montlhéry BP20212 - 91311 Montlhéry Cedex France

TVA FR 89 438 725 723- Siren 438 725 723 RCS Evry – Code APE 7120 B
 Centre d'essais de Mortefontaine Route du golf - 60128 Mortefontaine France

Ce document comporte 5 page(s) / *This document contains 5 page(s)*

PV.HCC.016 Rev00



A. Bref aperçu et conclusions principales - *Quick overview and main conclusions*

Les procédures ISC sous la responsabilité du constructeur sont en cours. Le détail des résultats d'essais communiqués par le constructeur est synthétisé en partie B de ce rapport.

Concernant les procédures ISC 2022 sous responsabilité de l'Autorité, conformément aux exigences de l'Annexe II du Règlement UE 2018/1832, les véhicules de 1 famille ISC du constructeur ont été soumis aux essais de Type 1 (WLTC) et Type 1a (RDE). Les véhicules de la 2^{ème} famille prévue n'ont pas pu être prélevés. Les résultats des essais effectués sur 3 véhicules de la 1^{ère} famille sont conformes aux exigences réglementaires. Les essais sur les véhicules de la 2^{ème} famille n'ont pas été effectués.

The ISC procedures under the responsibility of the manufacturer are in progress. The detail of the test results communicated by the manufacturer is summarised in part B of this report.

Regarding the 2022 ISC procedures under the responsibility of the Authority, in accordance with the requirements of Annex II of Regulation EU 2018/1832, the vehicles of 1 ISC family of the manufacturer have been submitted to Type 1 (WLTC) and Type 1a (RDE) tests. The vehicles of the 2nd family could not be sampled.

The results of the tests performed on 3 vehicles of the 1st family comply with regulatory requirements. The tests of the vehicles of the 2nd family have not been performed.

B. Activités ISC menées par le constructeur au cours de l'année précédente - *ISC activities performed by the manufacturer in the previous year: :*

Collecte des informations par le constructeur - *Information gathering by manufacturer*

Les procédures ISC du constructeur sont basées sur les volumes de ventes annuelles par famille ISC supérieurs à 5 000 unités dans l'Union Européenne pour la période ISC de référence (le volume annuel le plus élevé déterminant le nombre de procédures statistiques à initier).

The manufacturer's ISC procedures are based on annual sales volumes per ISC family greater than 5,000 units in the European Union for the reference period (the greatest annual volume defining the number of statistical procedures to be initiated).

Contrôles ISC (comprenant la planification et la sélection des familles soumises aux essais, ainsi que les résultats finaux des essais) - *ISC testing (including planning and selection of families tested, and final results of tests)*

État d'avancement des procédures d'essais des familles ISC (partie B) déclarées en 2022 :

Status of ISC family testing procedures (part B) declared in 2022:

2-YAR-DA

Période ISC de référence – *ISC reference period* : 09/2019-08/2021

Résultats d'essais non communiqués. **Le délai réglementaire attribué au constructeur pour réaliser les essais sur les véhicules de la famille ISC concernée est dépassé (le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés).**

Tests results not communicated. The regulatory period assigned to the manufacturer to complete the tests on the vehicles of the concerned ISC family is exceeded (the manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned).

Période ISC de référence – *ISC reference period* : 09/2021 – 08/2023

Résultats d'essais non communiqués. Le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés.

Tests results not communicated. The manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned.

2-YAR-DB

Période ISC de référence – ISC reference period : 09/2019-08/2021

Résultats d'essais non communiqués. **Le délai réglementaire attribué au constructeur pour réaliser les essais sur les véhicules de la famille ISC concernée est dépassé (le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés).**

Tests results not communicated. The regulatory period assigned to the manufacturer to complete the tests on the vehicles of the concerned ISC family is exceeded (the manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned).

Période ISC de référence – ISC reference period : 09/2021 – 08/2023

Résultats d'essais non communiqués. Le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés.

Tests results not communicated. The manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned.

2-YAR-DD

Période ISC de référence – ISC reference period : 09/2019-08/2021

Résultats d'essais non communiqués. **Le délai réglementaire attribué au constructeur pour réaliser les essais sur les véhicules de la famille ISC concernée est dépassé (le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés).**

Tests results not communicated. The regulatory period assigned to the manufacturer to complete the tests on the vehicles of the concerned ISC family is exceeded (the manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned).

Période ISC de référence – ISC reference period : 09/2021 – 08/2023

Résultats d'essais non communiqués. Le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés.

Tests results not communicated. The manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned.

2-YAR-DF

Période ISC de référence – ISC reference period : 09/2019-08/2021

Résultats d'essais non communiqués. **Le délai réglementaire attribué au constructeur pour réaliser les essais sur les véhicules de la famille ISC concernée est dépassé (le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés).**

Tests results not communicated. The regulatory period assigned to the manufacturer to complete the tests on the vehicles of the concerned ISC family is exceeded (the manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned).

Période ISC de référence – ISC reference period : 09/2021 – 08/2023

Résultats d'essais non communiqués. Le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés.

Tests results not communicated. The manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned.

2-YAR-EQ

Période ISC de référence – ISC reference period : 01/2019-12/2020

Résultats d'essais non communiqués. **Le délai réglementaire attribué au constructeur pour réaliser les essais sur les véhicules de la famille ISC concernée est dépassé (le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés).**

Tests results not communicated. The regulatory period assigned to the manufacturer to complete the tests on the vehicles of the concerned ISC family is exceeded (the manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned).

Période ISC de référence – ISC reference period : 01/2021 – 12/2022

Résultats d'essais non communiqués. Le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés.

Tests results not communicated. The manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned.

2-YAR-DP

Période ISC de référence – ISC reference period : 01/2019-12/2020

Résultats d'essais non communiqués. **Le délai réglementaire attribué au constructeur pour réaliser les essais sur les véhicules de la famille ISC concernée est dépassé (le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés).**

Tests results not communicated. The regulatory period assigned to the manufacturer to complete the tests on the vehicles of the concerned ISC family is exceeded (the manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned).

Période ISC de référence – ISC reference period : 01/2021 – 12/2022

Résultats d'essais non communiqués. Le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés.

Tests results not communicated. The manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned.

2-YAR-DQ

Période ISC de référence – ISC reference period : 01/2021 – 12/2022

Résultats d'essais non communiqués. Le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés.

Tests results not communicated. The manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned.

2-YAR-DR

Période ISC de référence – ISC reference period : 01/2019-12/2020

Résultats d'essais non communiqués. **Le délai réglementaire attribué au constructeur pour réaliser les essais sur les véhicules de la famille ISC concernée est dépassé (le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés).**

Tests results not communicated. The regulatory period assigned to the manufacturer to complete the tests on the vehicles of the concerned ISC family is exceeded (the manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned).

Période ISC de référence – *ISC reference period* : 01/2021 – 12/2022

Résultats d'essais non communiqués. Le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés.

Tests results not communicated. The manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned.

2-YAR-DT

Période ISC de référence – *ISC reference period* : 01/2021 – 12/2022

Résultats d'essais non communiqués. Le constructeur dispose de 12 mois à partir de l'ouverture de chaque procédure statistique pour finaliser les essais sur les véhicules concernés.

Tests results not communicated. The manufacturer has 12 months from the opening of each statistical procedure to finalize the tests on the vehicles concerned.

C. Activités ISC menées par les laboratoires accrédités ou les services techniques au cours de l'année précédente - *ISC activities performed by accredited laboratories or technical services in the previous year* :
Collecte des informations et évaluation des risques - *Information gathering and risk assessment*

Aucune information communiquée pour ce constructeur.

No information communicated for this manufacturer.

Contrôles ISC (comprenant la planification et la sélection des familles soumises aux essais, ainsi que les résultats finaux des essais) - *ISC testing (including planning and selection of families tested, and final results of tests)*

Aucune information communiquée pour ce constructeur.

No information communicated for this manufacturer.

D. Activités ISC menées par l'autorité responsable de l'octroi de la réception par type - ISC activities performed by the granting type approval authority in the previous year:

Collecte des informations et évaluation des risques - Information gathering and risk assessment

La sélection des familles ISC à tester dans le cadre de la campagne 2022 a été basée sur les volumes de ventes par famille ISC supérieurs à 5 000 unités dans l'Union Européenne en 2021.

The selection of the ISC families to be tested for the 2022 campaign was based on sales volumes per ISC family greater than 5,000 units in the European Union in 2021.

2-YAR-DA : 0

2-YAR-DP : 17573

2-YAR-DB : 0

2-YAR-DQ : 5312

2-YAR-DD : 3127

2-YAR-DR : 10029

2-YAR-DF : 9346

2-YAR-DT : 13105

2-YAR-EQ : 10350

Contrôles ISC (comprenant la planification et la sélection des familles soumises aux essais, ainsi que les résultats finaux des essais) - ISC testing (including planning and selection of families tested, and final results of test)

Les familles ISC suivantes ont été sélectionnées dans le cadre des procédures d'essais ISC 2022 :

The following ISC families have been selected as part of the ISC 2022 testing procedures:

2-YAR-EQ :

Accepté (voir rapport 22/10558 en annexe)

Pass (see report 22/10558 in annex)

2-YAR-DT :

Essais non réalisés

Tests not performed

Enquêtes approfondies - Detailed investigations

Aucune enquête n'a été lancée lors de la campagne d'essais ISC 2022.

No investigation was launched during the ISC 2022 test campaign.

Mesures correctives - Remedial measures

Aucune mesure corrective n'a été lancée lors de la campagne d'essais ISC 2022.

No corrective action was launched during the ISC 2022 test campaign.

E. Évaluation de la diminution annuelle escomptée des émissions résultant des mesures correctives ISC - Assessment of the yearly expected emissions decrease due to any ISC remedial measures

Pas d'information communiquée.

No information communicated.

F. Enseignements tirés (y compris en matière de performance des instruments utilisés) - Lessons Learned (including for performance of instruments used)

Pas d'information communiquée.

No information communicated.

G. Rapport concernant d'autres essais non valides - Report of other invalid tests

Pas d'information communiquée.

No information communicated.

DEMANDEUR : **Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires**
APPLICANT **Centre National de Réception des Véhicules**
Autodrome de Linas-Montlhéry
BP 10211 – F-91311 MONTLHERY Cedex

OBJET : Vérification de la conformité en service effectuée par l'autorité responsable de l'octroi de la réception par
SUBJECT type conformément aux prescriptions de l'article 9 et de l'Annexe II du Règlement UE
2017/1151*2018/1832.
*Check of in-service conformity carried out by the granting type approval authority following the
requirements of Article 9 and Annex II of Regulation EU 2017/1151*2018/1832.*

VÉHICULES SOUMIS AUX ESSAIS
VEHICLES SUBMITTED TO TESTS

Constructeur : **TOYOTA MOTOR EUROPE NV/SA**
Manufacturer
Marque : **TOYOTA (Proace City Verso)**
Make
Numéro de réception : **e2*2007/46*0685**
Type approval number
Famille ISC : **2-YAR-EQ**
ISC family

CONCLUSION : Les véhicules soumis aux essais de conformité en service sont conformes aux prescriptions des textes
CONCLUSION cités en objet.
*The vehicles submitted to in-service conformity tests comply with the requirements of the texts
mentioned in the subject.*

MONTLHÉRY, Le 20/07/2023



Grégory PICARD

Responsable de section
Team manager

NB : Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité de l'UTAC en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Les résultats des essais ne concernent que le matériel soumis aux essais, et identifié dans le rapport d'essais.
UTAC shall not be liable for any industrial or commercial applications that occur as a result of these tests. This test report may only be reproduced in the form of a full photographic facsimile. Tests results are only available for the material submitted to tests or material identified in the present test report.

Seule la version française fait foi / *Only the french version is the authentic text.*

Union Technique de l'Automobile, du Motocycle et du Cycle
Société par actions simplifiée au capital de 7 800 000 euros
Autodrome de Linas-Montlhéry BP20212 - 91311 Montlhéry Cedex France

PV.HCC.000.0121.Rev00

TVA FR 89 438 725 723- Siren 438 725 723 RCS Evry – Code APE 7120 B
Centre d'essais de Mortefontaine Route du golf - 60128 Mortefontaine France

Ce document comporte 11 page(s) / *This document contains 11 page(s)*



1. Nom et l'adresse du constructeur - *name and address of the manufacturer*

TOYOTA MOTOR EUROPE NV/SA
Avenue du Bourget 60, BOURGETLAAN 60
B-1140 – BRUXELLES, BELGIQUE

2. Nom, l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que l'adresse électronique du laboratoire d'essai responsable - *Name, address, telephone and fax numbers and e-mail address of the responsible testing laboratory*

UTAC
Autodrome de Linas-Montlhéry
BP 20212
91311 Montlhéry Cedex France
+33 (0)1 69 80 17 00
www.utac.com

3. Nom du ou des modèles de véhicules inclus dans le plan d'essais - *model name of the vehicles included in the test plan*

Proace City Verso (E)

4. Liste des types de véhicule visés par les informations du constructeur, c'est-à-dire, pour les émissions à l'échappement, la famille de véhicules en service - *list of vehicle types covered within the manufacturer's information, i.e. for tailpipe emissions, the in-service family group*

2-YAR-EQ

5. Numéros de réception par type des véhicules qui appartiennent à la famille de véhicules en service, y compris le cas échéant, les numéros de toutes les extensions et les corrections locales et/ou les rappels de véhicules en circulation (retours à l'usine) - *numbers of the type approvals applicable to these vehicle types within the family, including, where applicable, the numbers of all extensions and field fixes/recalls (re-works)*

RCE/WVTA : e2*2007/46*0685*00, Emissions : e2*715/2007*2018/1832AM*19573*00
RCE/WVTA : e2*2007/46*0685*01, Emissions : e2*715/2007*2018/1832AM*19569*00

6. Détails des extensions et des corrections locales ou des rappels pour les véhicules visés par les informations du constructeur (si l'autorité compétente en matière de réception en fait la demande) - *details of extensions, field fixes/recalls to those type approvals for the vehicles covered within the manufacturer's information (if requested by the approval authority)*

/

7. Période au cours de laquelle les informations ont été recueillies - *period of time over which the information was collected*

01/01/2021 – 31/12/2021

8. Période de fabrication des véhicules visée - *vehicle build period covered*

YARERHNP2GJ923866 : 27/01/2020
YARERHNP2GJ934080 : 15/07/2020
YARERHNS3GJ939553 : 15/10/2020

9. Procédure de vérification ISC - ISC checking procedure :

Méthode de sélection du véhicule - vehicle sourcing method

Respect de critères d'éligibilité des véhicules (article 9 et Annexe II du Règlement UE 2018/1832)

Famille ISC sélectionnée en fonction des volumes de vente dans l'UE en 2021.

Compliance with vehicle eligibility criteria (article 9 and Annex II of Regulation EU 2018/1832)

ISC family selected based on sales volumes in the EU in 2021.

Critères de sélection et de refus (ainsi que les réponses au tableau de l'appendice 1, photos incluses) - vehicle selection and rejection criteria (including the answers to the table in Appendix 1, including photos)

Voir annexe 2 « Appendices 1 des véhicules sélectionnés »

See Annex 2 « Appendices 1 of selected vehicles »

Types et procédures d'essai utilisés pour le programme - test types and procedures used for the programme

Type 1 (WLTC) / RDE / RDE effectué selon les conditions sévères prévues par l'Annexe IIIa du Règlement UE 2018/1832

Type 1 (WLTC) / RDE / RDE performed under the severe conditions defined in Annex IIIa of Regulation EU 2018/1832

Critères d'acceptation/de refus pour la famille concernée - the acceptance/rejection criteria for the family group

Respect de la règle statistique du tableau B.2.a du §5.10 de l'Annexe II du Règlement UE 2018/1832

Compliance with the statistical rule of Table B.2.a of §5.10 of Annex II of Regulation EU 2018/1832

Zones géographiques dans lesquelles le constructeur a recueilli les informations - geographical area(s) within which the manufacturer has collected information

France (informations recueillies par le laboratoire d'essais - information collected by the testing laboratory)

Taille des échantillons et le plan d'échantillonnage utilisé - sample size and sampling plan used

3 véhicules sélectionnés par famille ISC conformément à l'Annexe II du Règlement UE 2018/1832

3 vehicles selected per ISC family in accordance with Annex II of Regulation EU 2018/1832

10. Les résultats de la procédure ISC - results of the ISC procedure :

Identification des véhicules inclus dans le programme (qu'ils aient été ou non soumis aux essais). L'identification doit comprendre le tableau figurant à l'appendice 1 - identification of the vehicles included in the programme (whether tested or not). The identification shall include the Table in Appendix 1

Voir annexe 2 « Appendices 1 des véhicules sélectionnés »

See annex 2 "Appendices 1 of the selected vehicles"

Données relatives aux essais (émissions à l'échappement) - test data for tailpipe emissions :

- Spécifications du carburant utilisé pour l'essai (par exemple, carburant de référence ou carburant du marché) - test fuel specifications (e.g. test reference fuel or market fuel) :

Carburant de référence (voir §3 de l'annexe 1 « Détails des résultats d'essais »)

Reference fuel (see §3 of Annex 1 "Details of test results")

- Conditions de l'essai (température, humidité, masse inertielle du dynamomètre) - *test conditions (temperature, humidity, dynamometer inertia weight)* :

Numéro d'identification véhicule <i>Vehicle identification number</i>	YARERHNP2GJ923866	YARERHNP2GJ934080	YARERHNS3GJ939553
Température d'essai (°C) <i>Test temperature (°C)</i>	23,5	23,2	23,1
Humidité relative (%) <i>Relative humidity (%)</i>	50,6	47,4	47,4
IWR : évaluation du point de vue de l'inertie (%) <i>IWR : Inertial Work Rating (%)</i>	0,90	0,78	0,61

- Réglages du dynamomètre (par exemple, la résistance à l'avancement sur route, le régime de fonctionnement) - *dynamometer setting (e.g. road load, power setting)*:

Masse d'essai du véhicule (kg) <i>Test mass (kg)</i>	1708	1603	1685
Masse d'inertie (kg) <i>Inertia mass (kg)</i>	1572	1625	1708
f_0 (N)	76,9	73,0	95,4
f_1 (N/(km/h))	0,535	0,535	0,078
f_2 (N/(km/h) ²)	0,04265	0,04187	0,04471

- Résultats de l'essai et le calcul des essais acceptés/refusés - *test results and calculation of pass/fail* :

Numéro d'identification véhicule <i>Vehicle identification number</i>	YARERHNP2GJ923866	YARERHNP2GJ934080	YARERHNS3GJ939553
TYPE 1 (WLTC)	Accepté - Pass	Accepté - Pass	Accepté - Pass
RDE	Accepté - Pass	Accepté - Pass	Accepté - Pass

Détail des résultats d'essais : voir annexe 1 « Détails des résultats d'essais »
Details of test results: see annex 1 "Details of test results"

Données relatives aux essais (émissions par évaporation) - *test data for evaporative emissions* :

Essais non-réalisés sur les véhicules prélevés
Tests not performed on the selected vehicles

Annexe 1 « Détails des résultats d'essais »

Annex 1 "Details of test results"

1. DESCRIPTION DU VEHICULE ESSAYE

DESCRIPTION OF TESTED VEHICLE

Véhicule <i>Vehicle</i>	N° 1	N° 2	N° 3
Marque <i>Make</i>	TOYOTA	TOYOTA	TOYOTA
Dénomination commerciale <i>Commercial designation</i>	Proace City Verso	Proace City Verso	Proace City Verso
Famille d'interpolation <i>Interpolation family</i>	IP-HNPMB66424-YAR-0	IP-HNPMB66424-YAR-0	IP-HNPMB66424-YAR-0
Numéro d'identification véhicule <i>Vehicle number</i>	YARERHNP2GJ923866	YARERHNP2GJ934080	YARERHNS3GJ939553
Catégorie <i>Category</i>	M1	M1	M1

2. GROUPE MOTO-PROPULSEUR

POWERTRAIN ARCHITECTURE

Véhicule <i>Vehicle</i>	N° 1	N° 2	N° 3
Architecture moteur <i>Powertrain architecture</i>	combustion interne <i>internal combustion</i>	combustion interne <i>internal combustion</i>	combustion interne <i>internal combustion</i>
Principe de fonctionnement du moteur à combustion interne <i>Working principle of internal combustion engine</i>	allumage commandé <i>positive ignition</i>	allumage commandé <i>positive ignition</i>	allumage commandé <i>positive ignition</i>
Boîte de vitesses <i>Gearbox</i>	manuelle <i>manual</i>	manuelle <i>manual</i>	manuelle <i>manual</i>

3. CARBURANT D'ESSAI POUR L'ESSAI DE TYPE 1

TEST FUEL FOR TYPE 1 TEST

Marque : TOTAL
Make
 Type : ULG E10 EURO6 CERT
Type
 Masse volumique à 15 °C (kg/dm³) : 0,7454 et 0,7453
Density at 15°C (kg/dm³)
 Teneur en soufre (mg/kg) : 3,5 et 4,0
Sulphur content (mg/kg)
 Numéro de lot : PCX080320G et PCX050159G
Batch number

4. CONDITIONS D'ESSAI POUR L'ESSAI DE TYPE 1
TEST CONDITIONS FOR TYPE 1 TEST

Véhicule <i>Vehicle</i>	N° 1	N° 2	N° 3
Date des essais <i>Date of tests</i>	04/11/2022	30/05/2023	01/06/2023
Lieu des essais <i>Place of the test</i>	Banc CE3, Montlhéry, France <i>Bench CE3, Montlhéry, France</i>	Banc CE2, Montlhéry, France <i>Bench CE2, Montlhéry, France</i>	Banc CE2, Montlhéry, France <i>Bench CE2, Montlhéry, France</i>
Kilométrage au début de l'essai (km) <i>Odometer value at test start (km)</i>	15076	36267	32740
Masse d'essai du véhicule (kg) <i>Test mass (kg)</i>	1708	1603	1685
Masse d'inertie (kg) <i>Inertia mass (kg)</i>	1572	1625	1708
f_0 (N)	76,9	73,0	95,4
f_1 (N/(km/h))	0,535	0,535	0,078
f_2 (N/(km/h) ²)	0,04265	0,04187	0,04471
Température d'essai (°C) <i>Test temperature (°C)</i>	23,5	23,2	23,1
Humidité relative (%) <i>Relative humidity (%)</i>	50,6	47,4	47,4
IWR : évaluation du point de vue de l'inertie (%) <i>IWR : Inertial Work Rating (%)</i>	0,90	0,78	0,61
RMSSE: erreur quadratique moyenne de la vitesse (km/h) <i>RMSSE : Root Mean Squared Speed Error (km/h)</i>	0,46	0,64	0,60

5. ÉMISSIONS DE POLLUANTS – TYPE 1
POLLUTANT EMISSIONS - TYPE 1

Véhicule <i>Vehicle</i>	Polluants <i>Pollutants</i>	CO	THC	NMHC	NO _x	THC+NO _x	Masse de particules <i>Particulate Matter</i>	Nombre de particules <i>Particle Number</i>
		(mg/km)	(mg/km)	(mg/km)	(mg/km)	(mg/km)	(mg/km)	(#.10 ¹¹ /km)
N° 1	Valeurs mesurées <i>Measured values</i>	393,80	19,87	17,46	16,15	-	0,37	1,89
	Facteurs de régénération (Ki) <i>Regeneration factors (Ki)</i>	-	-	-	-	-	-	-
	Valeurs finales <i>Final values</i>	393,8	19,9	17,5	16,2	-	0,37	1,89
	Valeurs limites <i>Limit values</i>	1000	100	68	60	-	4,5	6,0
	Résultat final <i>Final result</i>	conforme / <i>compliant</i>						
N°2	Valeurs mesurées <i>Measured values</i>	263,80	20,68	18,57	27,41	-	0,27	0,52
	Facteurs de régénération (Ki) <i>Regeneration factors (Ki)</i>	-	-	-	-	-	-	-
	Valeurs finales <i>Final values</i>	263,8	20,7	18,6	27,4	-	0,27	0,52
	Valeurs limites <i>Limit values</i>	1000	100	68	60	-	4,5	6,0
	Résultat final <i>Final result</i>	conforme / <i>compliant</i>						
N°3	Valeurs mesurées <i>Measured values</i>	317,81	26,52	24,22	24,46	-	0,30	0,60
	Facteurs de régénération (Ki) <i>Regeneration factors (Ki)</i>	-	-	-	-	-	-	-
	Valeurs finales <i>Final values</i>	317,8	26,5	24,2	24,5	-	0,30	0,60
	Valeurs limites <i>Limit values</i>	1000	100	68	60	-	4,5	6,0
	Résultat final <i>Final result</i>	conforme / <i>compliant</i>						

s.o. / n.a. : sans objet / *not applicable*

6. FAMILLE RDE
RDE FAMILY CRITERIA

Référence de famille
Family reference

: **2-YAR-EQ**
7. VALEURS CO2 DÉCLARÉES SUR LE COC
DECLARED CO2 VALUES FROM COC

Emission de CO ₂ (g/km) <i>CO₂ Emission (g/km)</i>	Véhicule N°1 <i>Vehicle N°1</i>	Véhicule N°2 <i>Vehicle N°2</i>	Véhicule N°3 <i>Vehicle N°3</i>
Basse vitesse <i>Low</i>	177	175	188
Moyenne vitesse <i>Mid</i>	150	146	153
Haute vitesse <i>High</i>	137	133	135
Extra-haute vitesse <i>Extra-High</i>	173	169	172
Combinée <i>Combined</i>	158	154	159

8. CONDITIONS D'ESSAI POUR L'ESSAI RDE
TEST CONDITIONS FOR RDE TEST

	Véhicule N°1 <i>Vehicle N°1</i>	Véhicule N°2 <i>Vehicle N°2</i>	Véhicule N°3 <i>Vehicle N°3</i>
Date des essais <i>Date of tests</i>	08/11/2022	19/06/2023	14/06/2023
Lieu de l'essai <i>Place of tests</i>	Montlhéry, France <i>Montlhéry, France</i>	Montlhéry, France <i>Montlhéry, France</i>	Montlhéry, France <i>Montlhéry, France</i>
Démarrage à chaud <i>Hot start</i>	oui / yes	oui / yes	non / no
Kilométrage au début de l'essai (km) <i>Odometer value at test start (km)</i>	15105	36294	32820
Kilométrage à la fin de l'essai (km) <i>Odometer value at test end (km)</i>	15187	36375	32902
Charge artificielle (% d'écart par rapport à la charge) <i>Artificial payload (% deviation from the payload)</i>	0	66	0
Correlation PEMS-banc à rouleaux (réalisée sur les véhicules testés) <i>PEMS validation procedure (carried out on tested vehicles)</i>	non réalisée <i>not carried out</i>	non réalisée <i>not carried out</i>	non réalisée <i>not carried out</i>

9. EMISSIONS DE POLLUANTS - RDE
POLLUTANT EMISSIONS - RDE

Véhicule <i>Vehicle</i>		N° 1			N° 2			N° 3		
Emissions de polluants <i>Pollutants emissions</i>		NOx [mg/km]	CO [mg/km]	PN [#.10 ¹¹ /km]	NOx [mg/km]	CO [mg/km]	PN [#.10 ¹¹ /km]	NOx [mg/km]	CO [mg/km]	PN [#.10 ¹¹ /km]
Parcours urbain <i>Urban trip</i>	Valeurs mesurées $m_{RDE,u}$ <i>Measured values</i>	17,68	313,98	0,92	14,57	426,86	2,08	19,32	421,79	0,80
	Facteur d'évaluation RF_u <i>Evaluation factor</i>	1,000			0,883			1,000		
	Valeurs calculées $M_{RDE,u}$ <i>Calculated values</i>	17,68	313,98	0,92	12,86	376,94	1,84	19,32	421,79	0,80
	Facteurs de régénération (Ki) <i>Regeneration factors (Ki)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeurs finales <i>Final values</i>	17,7	314,0	0,92	12,9	376,9	1,84	19,3	421,8	0,80
	Facteurs de conformité <i>Conformity factors</i>	0,29	s.o. / n.a.	0,15	0,21	s.o. / n.a.	0,31	0,32	s.o. / n.a.	0,13
Parcours total <i>Total trip</i>	Valeurs mesurées $m_{RDE,t}$ <i>Measured values</i>	10,18	241,95	0,87	8,68	299,46	1,85	9,47	324,35	0,72
	Facteur d'évaluation RF_t <i>Evaluation factor</i>	1,000			1,000			1,000		
	Valeurs calculées $M_{RDE,t}$ <i>Calculated values</i>	10,18	241,95	0,87	8,68	299,46	1,85	9,47	324,35	0,72
	Facteurs de régénération (Ki) <i>Regeneration factors (Ki)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeurs finales <i>Final values</i>	10,2	242,0	0,87	8,7	299,5	1,85	9,5	324,4	0,72
	Facteurs de conformité <i>Conformity factors</i>	0,17	s.o. / n.a.	0,15	0,14	s.o. / n.a.	0,31	0,16	s.o. / n.a.	0,12
Valeurs limites <i>Limit values</i>	Limites Euro 6 applicables <i>Applicable Euro 6 limits</i>	60	1000	6,0	60	1000	6,0	60	1000	6,0
	Facteurs de conformité <i>Conformity factors</i>	1,43	s.o. / n.a.	1+ 0,50	1,43	s.o. / n.a.	1+ 0,50	1,43	s.o. / n.a.	1+ 0,50
	Limites d'émissions à ne pas dépasser <i>Not to exceed limits</i>	85,8	s.o. / n.a.	9,0	85,8	s.o. / n.a.	9,0	85,8	s.o. / n.a.	9,0
Résultat final <i>Final result</i>		conforme / compliant			conforme / compliant			conforme / compliant		

s.o. / n.a. : sans objet / not applicable

10. CORRELATION ENTRE PEMS ET CVS
CORRELATION BETWEEN PEMS AND CVS

Sans objet
Not applicable

Annexe 2 « Appendices 1 des véhicules sélectionnés »
Annex 2 "Appendices 1 of the selected vehicles"

Appendice 1

Critères applicables pour la sélection des véhicules et la décision de refus des véhicules

Sélection des véhicules aux fins des essais de conformité en service au regard des émissions

	x = critères d'exclusion	X = vérifié et notifié	Confidentiel	
Date :			x	28/10/2022
Nom de l'enquêteur :			x	UTAC
Lieu de l'essai :			x	UTAC / Montlhéry
Pays d'immatriculation (dans l'UE uniquement):		x		FRANCE
Numéro de plaque d'immatriculation :		x	x	FP-340-VA
Kilométrage : le véhicule doit afficher entre 15 000 km (ou 30 000 km pour les essais d'émissions par évaporation) et 100 000 km	x			15 012 km
Date de première immatriculation : le véhicule doit être âgé de 6 mois (ou 12 mois pour les essais d'émissions par évaporation) à 5 ans	x			14/05/2020
Code VIN :		x		YARERHNP2GJ923866
Classe d'émission et caractère :		x		715/2007*2018/1832AMEURO6
Pays d'immatriculation : Le véhicule doit être immatriculé dans l'UE	x	x		France
Modèle :		x		Proace City Verso (ER)
Code du moteur :		x		HN05
Cylindrée [l] :		x		1.199
Puissance du moteur (kW) :		x		81
Type de boîte de vitesses (automatique/manuelle) :		x		Manuelle 6
Essieu moteur (FWD/AWD/RWD) :		x		FWD
Dimensions des pneumatiques (avant et arrière si différentes):		x		205/55 R17



Le véhicule est-il concerné par une campagne de rappel ou d'entretien ? Dans l'affirmative : laquelle ? Les réparations prévues par la campagne ont-elles déjà été effectuées ? Les réparations doivent avoir été effectuées.		x	x		Non
	Examen et entretien du véhicule	X = critères d'exclusion / F = véhicule défectueux	X = vérifié et notifié		
1	Niveau du réservoir de carburant (plein / vide) : Le témoin de réserve de carburant est-il allumé ? Dans l'affirmative, réapprovisionner avant l'essai.		x		Plein fait avec carburant de ref après procédure de vidange (Fiche carburant dispo dans dossier)
2	Des témoins lumineux du tableau de bord sont-ils allumés, indiquant un problème au système de post-traitement du véhicule ou de l'échappement qui ne peut pas être résolu par un entretien normal ? (Témoin d'erreur, témoin d'entretien, etc. ?) Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	x	x		Non
3	Le témoin SCR reste-t-il allumé après la mise en marche du moteur ? Dans l'affirmative, il convient d'ajouter de l'AdBlue ou de procéder à la réparation avant d'utiliser le véhicule pour les essais.	x			Non
4	Inspection visuelle du système d'échappement : Vérifier la présence de fuites entre le collecteur d'échappement et l'extrémité du tuyau d'échappement. Vérifier et documenter (avec photos) En cas de détériorations ou de fuites, le véhicule est déclaré défectueux.	x			Aucune fuite détectée
5	Composants pertinents liés aux gaz d'échappement : Vérifier la présence de détériorations et documenter (avec photos) tous les composants pertinents liés aux émissions. En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux.	x			Ok (voir photos)
6	Système d'évaporation : Pressuriser le système d'alimentation en carburant (du côté de la cartouche), vérifier la présence de fuites dans un environnement à température ambiante constante, procéder à un test d'odeur avec FID autour et à l'intérieur du véhicule. Si le test olfactif avec FID échoue, le véhicule est déclaré défectueux.	x			-
7	Échantillon de carburant : Prélever un échantillon de carburant dans le réservoir.		x		Fiche carburant dans dossier
8	Filtre à air et filtre à huile : Vérifier la présence de contamination et de détériorations et remplacer les filtres en cas de détériorations ou de forte contamination ou s'il reste moins de 800 km avant le remplacement suivant recommandé.		x		Ok

9	Liquide lave-glace (uniquement pour les essais d'émissions par évaporation) : Vider le réservoir de liquide lave-glace et le remplir d'eau chaude.		x	-
10	Roues (avant et arrière) : Vérifier si les roues peuvent tourner librement ou si elles sont bloquées par le frein Si elles sont bloquées, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	x		Aucun point dur
11	Pneumatiques (uniquement pour les essais d'émissions par évaporation) : Enlever la roue de secours, placer des pneumatiques stabilisés si les pneumatiques ont été remplacés moins de 15 000 km auparavant. N'utiliser que des pneumatiques d'été et toutes saisons		x	-
12	Courroies d'entraînement et couvercle du refroidisseur. En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux Documenter avec photos.	x		Ok
13	Vérification des niveaux de liquide : Vérifier les niveaux maximum et minimum (huile moteur, liquide de refroidissement) / faire l'appoint si en deçà du minimum.		x	Niveaux OK
14	Trappe du réservoir (uniquement pour les essais d'émissions par évaporation) : Vérifier que la ligne de niveau à l'intérieur de la trappe est complètement exempte de résidus ou rincer à l'eau chaude.		x	-
15	Flexibles à dépression et câblage électrique : Vérifier l'intégrité de l'ensemble En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux. Documenter avec photos.	x		Ok
16	Injecteurs / câblage : Vérifier tous les câbles et les tuyaux de carburant. En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux. Documenter avec photos.	x		Ok
17	Câble d'allumage (essence) : Vérifier les bougies, les câbles, etc. En cas de détérioration, les remplacer.		x	Ok
18	EGR et catalyseur, filtre à particules : Vérifier tous les câbles, les fils et les capteurs En cas de manipulation, le véhicule ne peut pas être sélectionné En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux. Documenter avec photos.	x		Ok
19	Conditions de sécurité : Vérifier que les pneumatiques, la carrosserie du véhicule, l'état du système électrique et du système de freinage sont dans de bonnes conditions de sécurité pour les essais et sont conformes aux règles de circulation routière Si tel n'est pas le cas, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	x		Ok
20	Semi-remorque Au besoin, les câbles électriques nécessaires au raccordement de la semi-remorque sont-ils présents?		x	-



21	Modifications aérodynamiques : Vérifier qu'il n'existe aucun élément de modification aérodynamique provenant du marché des pièces de rechange qui ne puisse être enlevé avant l'exécution des essais (coffres de toit, barres de chargement, ailerons, etc.) et qu'aucun composant aérodynamique standard n'est absent (déflecteurs avant, diffuseurs, séparateurs, etc.). Si tel est le cas, le véhicule ne peut pas être sélectionné. Documenter avec photos.	x		Aucune modification
22	Vérifier s'il y a moins de 800 km avant le prochain entretien programmé. Dans l'affirmative, effectuer l'entretien du véhicule.		x	Ok
23	Toutes les vérifications nécessitant des connexions OBD à effectuer avant et/ou après la fin des essais.		x	Fait
24	Numéro de pièce, numéro d'étalonnage et totaux de contrôle pour le module de commande du groupe motopropulseur.		x	Cal ID : 9693852980 N° Cal : \$0f \$22 \$c3 \$13
25	Diagnostic OBD (avant ou après les essais d'émissions) : Lire les codes de diagnostic d'anomalie et imprimer un journal des erreurs.		x	Aucun défaut
26	Demande d'informations sur le véhicule dans le "mode service 09" du système OBD (avant ou après les essais d'émissions) : Lire le mode service 09. Enregistrer les informations.		x	Aucun défaut
27	Mode 07 du système OBD (avant ou après les essais d'émissions) : Lire le mode service 07. Enregistrer les informations.			Aucun défaut



Appendice 1

Critères applicables pour la sélection des véhicules et la décision de refus des véhicules

Sélection des véhicules aux fins des essais de conformité en service au regard des émissions

Toyota - Garage Arnaud - Aurillac

2 rue Felix DAGUERRE,

15 000 AURILLAC

PROACE CITY Verso FP-340-VA

YARERHNP2GJ923866

Entretien avec le propriétaire du véhicule (le propriétaire ne devra répondre qu'aux questions principales et n'aura aucune connaissance des conséquences des réponses)	
Nom du propriétaire (disponible uniquement pour l'organisme d'inspection ou le laboratoire accrédité/service technique).	GARAGE ARNAUD
Données de contact (adresse/téléphone) (disponibles uniquement pour l'organisme d'inspection ou le laboratoire accrédité/service technique).	AURILLAC
À combien de propriétaires le véhicule a-t-il appartenu ?	LOCATION
Le compteur kilométrique a-t-il présenté un dysfonctionnement ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	non
Le véhicule a-t-il été destiné à l'un des usages suivants ?	
Voiture d'exposition ?	
Taxi ?	
Véhicule de livraison ?	
Compétition / sports automobiles ?	
Voiture de location ?	oui
Le véhicule a-t-il transporté des charges lourdes au-delà des spécifications du constructeur ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	non
Des réparations importantes ont-elles été apportées au moteur ou au véhicule ?	non
Des réparations non autorisées ont-elles été apportées au moteur ou au véhicule ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	non
Le véhicule a-t-il fait l'objet d'une augmentation ou d'un réglage de la puissance ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	non
Une pièce du système de post-traitement des émissions et/ou du système d'alimentation en carburant a-t-elle été remplacée ? Des pièces d'origine ont-elles été utilisées ? Si des pièces d'origine n'ont pas été utilisées, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	non
Une pièce du système de post-traitement des émissions a-t-elle été enlevée de manière permanente ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	non
Des dispositifs non autorisés ont-ils été installés (réducteur d'urée, émulateur, etc.) ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	non
Le véhicule a-t-il été impliqué dans un accident grave ? Fournir une liste des dommages et des réparations effectuées par la suite.	non



La voiture a-t-elle été utilisée dans le passé avec un type de carburant non adapté (c.-à-d. de l'essence au lieu de gazole)? La voiture a-t-elle été utilisée avec du carburant de qualité UE non disponible commercialement (marché noir ou mélange de carburant ?) Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Pas a notre connaissance	
Avez-vous utilisé au cours du dernier mois un déodorant, un vaporisateur pour habitacle, un nettoyeur de freins ou toute autre source d'émissions élevées d'hydrocarbures autour du véhicule ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	Pas a notre connaissance	
De l'essence s'est-elle déversée à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule au cours des 3 derniers mois ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	Pas a notre connaissance	
Quelqu'un a-t-il fumé dans la voiture au cours des 12 derniers mois ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	Pas a notre connaissance	
Avez-vous appliqué à la voiture une protection contre la corrosion, des autocollants, une protection du bas de caisse, ou toute autre source potentielle de composés volatils ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	Pas a notre connaissance	
La voiture a-t-elle été repeinte ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	Pas a notre connaissance	
Où utilisez-vous le plus souvent votre véhicule ?		
% autoroute	//	
% hors agglomération	//	
% agglomération	//	
Avez-vous utilisé le véhicule dans un pays non-membre de l'UE pendant plus de 10 % du temps de conduite ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	non	
Dans quel pays le véhicule a-t-il été approvisionné en carburant lors des deux derniers ravitaillements ? Si, au cours des deux derniers ravitaillements, le véhicule a été approvisionné en carburant en dehors d'un pays appliquant les normes de carburant de l'UE, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	France	
Un additif pour carburant, non approuvé par le constructeur, a-t-il été utilisé ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Pas a notre connaissance	
Le véhicule a-t-il été entretenu et utilisé conformément aux instructions du constructeur ? Si tel n'est pas le cas, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Le véhicule a 15.000km	
Historique d'entretien et de réparation complet, y compris les retours en usine. Si la documentation complète ne peut pas être fournie, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Pas encore de révision	



Appendice 1

Critères applicables pour la sélection des véhicules et la décision de refus des véhicules

Sélection des véhicules aux fins des essais de conformité en service au regard des émissions

	x = critères d'exclusion	X = vérifié et notifié	Confidentiel	
Date :			x	11/05/2023
Nom de l'enquêteur :			x	UTAC
Lieu de l'essai :			x	UTAC / Montlhéry
Pays d'immatriculation (dans l'UE uniquement):		x		FRANCE
Numéro de plaque d'immatriculation :		x	x	FR-062-YP
Kilométrage : le véhicule doit afficher entre 15 000 km (ou 30 000 km pour les essais d'émissions par évaporation) et 100 000 km	x			36 200 km
Date de première immatriculation : le véhicule doit être âgé de 6 mois (ou 12 mois pour les essais d'émissions par évaporation) à 5 ans	x			06/08/2020
Code VIN :		x		YARERHNP2GJ934080
Classe d'émission et caractère :		x		715/2007*2018/1832AMEURO6
Pays d'immatriculation : Le véhicule doit être immatriculé dans l'UE	x	x		France
Modèle :		x		Proace City Verso (ER)
Code du moteur :		x		HN05
Cylindrée [l] :		x		1.199
Puissance du moteur (kW) :		x		81
Type de boîte de vitesses (automatique/manuelle) :		x		Manuelle 6
Essieu moteur (FWD/AWD/RWD) :		x		FWD
Dimensions des pneumatiques (avant et arrière si différentes):		x		205/60R16



Le véhicule est-il concerné par une campagne de rappel ou d'entretien ? Dans l'affirmative : laquelle ? Les réparations prévues par la campagne ont-elles déjà été effectuées ? Les réparations doivent avoir été effectuées.		x	x		Non
	Examen et entretien du véhicule	X = critères d'exclusion / F = véhicule défectueux	X = vérifié et notifié		
1	Niveau du réservoir de carburant (plein / vide) : Le témoin de réserve de carburant est-il allumé ? Dans l'affirmative, réapprovisionner avant l'essai.		x		Plein fait avec carburant de ref après procédure de vidange (Fiche carburant dispo dans dossier)
2	Des témoins lumineux du tableau de bord sont-ils allumés, indiquant un problème au système de post-traitement du véhicule ou de l'échappement qui ne peut pas être résolu par un entretien normal ? (Témoin d'erreur, témoin d'entretien, etc. ?) Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	x	x		Non
3	Le témoin SCR reste-t-il allumé après la mise en marche du moteur ? Dans l'affirmative, il convient d'ajouter de l'AdBlue ou de procéder à la réparation avant d'utiliser le véhicule pour les essais.	x			Non
4	Inspection visuelle du système d'échappement : Vérifier la présence de fuites entre le collecteur d'échappement et l'extrémité du tuyau d'échappement. Vérifier et documenter (avec photos) En cas de détériorations ou de fuites, le véhicule est déclaré défectueux.	x			Aucune fuite détectée
5	Composants pertinents liés aux gaz d'échappement : Vérifier la présence de détériorations et documenter (avec photos) tous les composants pertinents liés aux émissions. En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux.	x			Ok (voir photos)
6	Système d'évaporation : Pressuriser le système d'alimentation en carburant (du côté de la cartouche), vérifier la présence de fuites dans un environnement à température ambiante constante, procéder à un test d'odeur avec FID autour et à l'intérieur du véhicule. Si le test olfactif avec FID échoue, le véhicule est déclaré défectueux.	x			-
7	Échantillon de carburant : Prélever un échantillon de carburant dans le réservoir.		x		Fiche carburant dans dossier
8	Filtre à air et filtre à huile : Vérifier la présence de contamination et de détériorations et remplacer les filtres en cas de détériorations ou de forte contamination ou s'il reste moins de 800 km avant le remplacement suivant recommandé.		x		Ok

9	Liquide lave-glace (uniquement pour les essais d'émissions par évaporation) : Vider le réservoir de liquide lave-glace et le remplir d'eau chaude.		x	-
10	Roues (avant et arrière) : Vérifier si les roues peuvent tourner librement ou si elles sont bloquées par le frein Si elles sont bloquées, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	x		Aucun point dur
11	Pneumatiques (uniquement pour les essais d'émissions par évaporation) : Enlever la roue de secours, placer des pneumatiques stabilisés si les pneumatiques ont été remplacés moins de 15 000 km auparavant. N'utiliser que des pneumatiques d'été et toutes saisons		x	-
12	Courroies d'entraînement et couvercle du refroidisseur. En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux Documenter avec photos.	x		Ok
13	Vérification des niveaux de liquide : Vérifier les niveaux maximum et minimum (huile moteur, liquide de refroidissement) / faire l'appoint si en deçà du minimum.		x	Niveaux OK
14	Trappe du réservoir (uniquement pour les essais d'émissions par évaporation) : Vérifier que la ligne de niveau à l'intérieur de la trappe est complètement exempte de résidus ou rincer à l'eau chaude.		x	-
15	Flexibles à dépression et câblage électrique : Vérifier l'intégrité de l'ensemble En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux. Documenter avec photos.	x		Ok
16	Injecteurs / câblage : Vérifier tous les câbles et les tuyaux de carburant. En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux. Documenter avec photos.	x		Ok
17	Câble d'allumage (essence) : Vérifier les bougies, les câbles, etc. En cas de détérioration, les remplacer.		x	Ok
18	EGR et catalyseur, filtre à particules : Vérifier tous les câbles, les fils et les capteurs En cas de manipulation, le véhicule ne peut pas être sélectionné En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux. Documenter avec photos.	x		Ok
19	Conditions de sécurité : Vérifier que les pneumatiques, la carrosserie du véhicule, l'état du système électrique et du système de freinage sont dans de bonnes conditions de sécurité pour les essais et sont conformes aux règles de circulation routière Si tel n'est pas le cas, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	x		Ok
20	Semi-remorque Au besoin, les câbles électriques nécessaires au raccordement de la semi-remorque sont-ils présents?		x	-

21	Modifications aérodynamiques : Vérifier qu'il n'existe aucun élément de modification aérodynamique provenant du marché des pièces de rechange qui ne puisse être enlevé avant l'exécution des essais (coffres de toit, barres de chargement, ailerons, etc.) et qu'aucun composant aérodynamique standard n'est absent (déflecteurs avant, diffuseurs, séparateurs, etc.). Si tel est le cas, le véhicule ne peut pas être sélectionné. Documenter avec photos.	x		Aucune modification
22	Vérifier s'il y a moins de 800 km avant le prochain entretien programmé. Dans l'affirmative, effectuer l'entretien du véhicule.		x	Ok
23	Toutes les vérifications nécessitant des connexions OBD à effectuer avant et/ou après la fin des essais.		x	Fait
24	Numéro de pièce, numéro d'étalonnage et totaux de contrôle pour le module de commande du groupe motopropulseur.		x	Cal ID : 9693852980 N° Cal : \$0f \$22 \$c3 \$13
25	Diagnostic OBD (avant ou après les essais d'émissions) : Lire les codes de diagnostic d'anomalie et imprimer un journal des erreurs.		x	Aucun défaut
26	Demande d'informations sur le véhicule dans le "mode service 09" du système OBD (avant ou après les essais d'émissions) : Lire le mode service 09. Enregistrer les informations.		x	Aucun défaut
27	Mode 07 du système OBD (avant ou après les essais d'émissions) : Lire le mode service 07. Enregistrer les informations.			Aucun défaut



Appendice 1

Critères applicables pour la sélection des véhicules et la décision de refus des véhicules

Sélection des véhicules aux fins des essais de conformité en service au regard des émissions

Toyota - GCA - Saint-Lô
730 Rue Joseph Cugnot,
50000 Saint-Lô

TOYOTA Proace City FR-062-YP
YARERHNP2GJ934080

Entretien avec le propriétaire du véhicule (le propriétaire ne devra répondre qu'aux questions principales et n'aura aucune connaissance des conséquences des réponses)	
Nom du propriétaire (disponible uniquement pour l'organisme d'inspection ou le laboratoire accrédité/service technique).	VIDEGRAIN JOEL
Données de contact (adresse/téléphone) (disponibles uniquement pour l'organisme d'inspection ou le laboratoire accrédité/service technique).	TOYOTA GCA SAINT LO
À combien de propriétaires le véhicule a-t-il appartenu ?	Première main
Le compteur kilométrique a-t-il présenté un dysfonctionnement ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	non
Le véhicule a-t-il été destiné à l'un des usages suivants ?	//
Voiture d'exposition ?	//
Taxi ?	//
Véhicule de livraison ?	//
Compétition / sports automobiles ?	//
Voiture de location ?	//
Le véhicule a-t-il transporté des charges lourdes au-delà des spécifications du constructeur ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	//
Des réparations importantes ont-elles été apportées au moteur ou au véhicule ?	//
Des réparations non autorisées ont-elles été apportées au moteur ou au véhicule ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	//
Le véhicule a-t-il fait l'objet d'une augmentation ou d'un réglage de la puissance ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	//
Une pièce du système de post-traitement des émissions et/ou du système d'alimentation en carburant a-t-elle été remplacée ? Des pièces d'origine ont-elles été utilisées ? Si des pièces d'origine n'ont pas été utilisées, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	//
Une pièce du système de post-traitement des émissions a-t-elle été enlevée de manière permanente ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	//
Des dispositifs non autorisés ont-ils été installés (réducteur d'urée, émulateur, etc.) ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	//
Le véhicule a-t-il été impliqué dans un accident grave ? Fournir une liste des dommages et des réparations effectuées par la suite.	non



La voiture a-t-elle été utilisée dans le passé avec un type de carburant non adapté (c.-à-d. de l'essence au lieu de gazole)? La voiture a-t-elle été utilisée avec du carburant de qualité UE non disponible commercialement (marché noir ou mélange de carburant ?) Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Pas connaissance	
Avez-vous utilisé au cours du dernier mois un déodorant, un vaporisateur pour habitacle, un nettoyant de freins ou toute autre source d'émissions élevées d'hydrocarbures autour du véhicule ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	Pas connaissance	
De l'essence s'est-elle déversée à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule au cours des 3 derniers mois ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	Pas connaissance	
Quelqu'un a-t-il fumé dans la voiture au cours des 12 derniers mois ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	Pas connaissance	
Avez-vous appliqué à la voiture une protection contre la corrosion, des autocollants, une protection du bas de caisse, ou toute autre source potentielle de composés volatils ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	non	
La voiture a-t-elle été repeinte ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	non	
Où utilisez-vous le plus souvent votre véhicule ?	Pas connaissance	
% autoroute	//	
% hors agglomération	//	
% agglomération	//	
Avez-vous utilisé le véhicule dans un pays non-membre de l'UE pendant plus de 10 % du temps de conduite ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Pas connaissance	
Dans quel pays le véhicule a-t-il été approvisionné en carburant lors des deux derniers ravitaillements ? Si, au cours des deux derniers ravitaillements, le véhicule a été approvisionné en carburant en dehors d'un pays appliquant les normes de carburant de l'UE, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	France	
Un additif pour carburant, non approuvé par le constructeur, a-t-il été utilisé ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Pas connaissance	
Le véhicule a-t-il été entretenu et utilisé conformément aux instructions du constructeur ? Si tel n'est pas le cas, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Carnet à jour	
Historique d'entretien et de réparation complet, y compris les retours en usine. Si la documentation complète ne peut pas être fournie, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Oui	



Appendice 1

Critères applicables pour la sélection des véhicules et la décision de refus des véhicules

Sélection des véhicules aux fins des essais de conformité en service au regard des émissions

	x = critères d'exclusion	X = vérifié et notifié	Confidentiel	
Date :			x	28/04/2023
Nom de l'enquêteur :			x	UTAC
Lieu de l'essai :			x	UTAC / Montlhéry
Pays d'immatriculation (dans l'UE uniquement):		x		FRANCE
Numéro de plaque d'immatriculation :		x	x	FT-077-XY
Kilométrage : le véhicule doit afficher entre 15 000 km (ou 30 000 km pour les essais d'émissions par évaporation) et 100 000 km	x			32 670 km
Date de première immatriculation : le véhicule doit être âgé de 6 mois (ou 12 mois pour les essais d'émissions par évaporation) à 5 ans	x			03/11/2020
Code VIN :		x		YARERHNS3GJ939553
Classe d'émission et caractère :		x		715/2007*2018/1832AMEURO6
Pays d'immatriculation : Le véhicule doit être immatriculé dans l'UE	x	x		France
Modèle :		x		Proace City Verso (ER)
Code du moteur :		x		HN05
Cylindrée [l] :		x		1.199
Puissance du moteur (kW) :		x		96
Type de boîte de vitesses (automatique/manuelle) :		x		Manuelle 6
Essieu moteur (FWD/AWD/RWD) :		x		FWD
Dimensions des pneumatiques (avant et arrière si différentes):		x		205/60R16



Le véhicule est-il concerné par une campagne de rappel ou d'entretien ? Dans l'affirmative : laquelle ? Les réparations prévues par la campagne ont-elles déjà été effectuées ? Les réparations doivent avoir été effectuées.		x	x		Non
	Examen et entretien du véhicule	X = critères d'exclusion / F = véhicule défectueux	X = vérifié et notifié		
1	Niveau du réservoir de carburant (plein / vide) : Le témoin de réserve de carburant est-il allumé ? Dans l'affirmative, réapprovisionner avant l'essai.		x		Plein fait avec carburant de ref après procédure de vidange (Fiche carburant dispo dans dossier)
2	Des témoins lumineux du tableau de bord sont-ils allumés, indiquant un problème au système de post-traitement du véhicule ou de l'échappement qui ne peut pas être résolu par un entretien normal ? (Témoin d'erreur, témoin d'entretien, etc. ?) Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	x	x		Non
3	Le témoin SCR reste-t-il allumé après la mise en marche du moteur ? Dans l'affirmative, il convient d'ajouter de l'AdBlue ou de procéder à la réparation avant d'utiliser le véhicule pour les essais.	x			Non
4	Inspection visuelle du système d'échappement : Vérifier la présence de fuites entre le collecteur d'échappement et l'extrémité du tuyau d'échappement. Vérifier et documenter (avec photos) En cas de détériorations ou de fuites, le véhicule est déclaré défectueux.	x			Aucune fuite détectée
5	Composants pertinents liés aux gaz d'échappement : Vérifier la présence de détériorations et documenter (avec photos) tous les composants pertinents liés aux émissions. En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux.	x			Ok (voir photos)
6	Système d'évaporation : Pressuriser le système d'alimentation en carburant (du côté de la cartouche), vérifier la présence de fuites dans un environnement à température ambiante constante, procéder à un test d'odeur avec FID autour et à l'intérieur du véhicule. Si le test olfactif avec FID échoue, le véhicule est déclaré défectueux.	x			-
7	Échantillon de carburant : Prélever un échantillon de carburant dans le réservoir.		x		Fiche carburant dans dossier
8	Filtre à air et filtre à huile : Vérifier la présence de contamination et de détériorations et remplacer les filtres en cas de détériorations ou de forte contamination ou s'il reste moins de 800 km avant le remplacement suivant recommandé.		x		Ok

9	Liquide lave-glace (uniquement pour les essais d'émissions par évaporation) : Vider le réservoir de liquide lave-glace et le remplir d'eau chaude.		x	-
10	Roues (avant et arrière) : Vérifier si les roues peuvent tourner librement ou si elles sont bloquées par le frein Si elles sont bloquées, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	x		Aucun point dur
11	Pneumatiques (uniquement pour les essais d'émissions par évaporation) : Enlever la roue de secours, placer des pneumatiques stabilisés si les pneumatiques ont été remplacés moins de 15 000 km auparavant. N'utiliser que des pneumatiques d'été et toutes saisons		x	-
12	Courroies d'entraînement et couvercle du refroidisseur. En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux Documenter avec photos.	x		Ok
13	Vérification des niveaux de liquide : Vérifier les niveaux maximum et minimum (huile moteur, liquide de refroidissement) / faire l'appoint si en deçà du minimum.		x	Niveaux OK
14	Trappe du réservoir (uniquement pour les essais d'émissions par évaporation) : Vérifier que la ligne de niveau à l'intérieur de la trappe est complètement exempte de résidus ou rincer à l'eau chaude.		x	-
15	Flexibles à dépression et câblage électrique : Vérifier l'intégrité de l'ensemble En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux. Documenter avec photos.	x		Ok
16	Injecteurs / câblage : Vérifier tous les câbles et les tuyaux de carburant. En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux. Documenter avec photos.	x		Ok
17	Câble d'allumage (essence) : Vérifier les bougies, les câbles, etc. En cas de détérioration, les remplacer.		x	Ok
18	EGR et catalyseur, filtre à particules : Vérifier tous les câbles, les fils et les capteurs En cas de manipulation, le véhicule ne peut pas être sélectionné En cas de détériorations, le véhicule est déclaré défectueux. Documenter avec photos.	x		Ok
19	Conditions de sécurité : Vérifier que les pneumatiques, la carrosserie du véhicule, l'état du système électrique et du système de freinage sont dans de bonnes conditions de sécurité pour les essais et sont conformes aux règles de circulation routière Si tel n'est pas le cas, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	x		Ok
20	Semi-remorque Au besoin, les câbles électriques nécessaires au raccordement de la semi-remorque sont-ils présents?		x	-

21	Modifications aérodynamiques : Vérifier qu'il n'existe aucun élément de modification aérodynamique provenant du marché des pièces de rechange qui ne puisse être enlevé avant l'exécution des essais (coffres de toit, barres de chargement, ailerons, etc.) et qu'aucun composant aérodynamique standard n'est absent (déflecteurs avant, diffuseurs, séparateurs, etc.). Si tel est le cas, le véhicule ne peut pas être sélectionné. Documenter avec photos.	x		Aucune modification
22	Vérifier s'il y a moins de 800 km avant le prochain entretien programmé. Dans l'affirmative, effectuer l'entretien du véhicule.		x	Ok
23	Toutes les vérifications nécessitant des connexions OBD à effectuer avant et/ou après la fin des essais.		x	Fait
24	Numéro de pièce, numéro d'étalonnage et totaux de contrôle pour le module de commande du groupe motopropulseur.		x	Cal ID : non-visible N° Cal : \$ed \$29 \$af \$83
25	Diagnostic OBD (avant ou après les essais d'émissions) : Lire les codes de diagnostic d'anomalie et imprimer un journal des erreurs.		x	Aucun défaut
26	Demande d'informations sur le véhicule dans le "mode service 09" du système OBD (avant ou après les essais d'émissions) : Lire le mode service 09. Enregistrer les informations.		x	Aucun défaut
27	Mode 07 du système OBD (avant ou après les essais d'émissions) : Lire le mode service 07. Enregistrer les informations.			Aucun défaut



Appendice 1

Critères applicables pour la sélection des véhicules et la décision de refus des véhicules

Sélection des véhicules aux fins des essais de conformité en service au regard des émissions

GTB AUTO DESIGN (Valentin)
140 av de FONTAINEBLEAU
77 310 PRINGY

TOYOTA Proace City FT-077-XY

Entretien avec le propriétaire du véhicule (le propriétaire ne devra répondre qu'aux questions principales et n'aura aucune connaissance des conséquences des réponses)	
Nom du propriétaire (disponible uniquement pour l'organisme d'inspection ou le laboratoire accrédité/service technique).	UHEL GILLES LEROUET FLORENCE
Données de contact (adresse/téléphone) (disponibles uniquement pour l'organisme d'inspection ou le laboratoire accrédité/service technique).	GTB AUTO DESIGN (Valentin) 140 av de FONTAINEBLEAU 77 310 PRINGY
À combien de propriétaires le véhicule a-t-il appartenu ?	Première main
Le compteur kilométrique a-t-il présenté un dysfonctionnement ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Non
Le véhicule a-t-il été destiné à l'un des usages suivants ?	Non
Voiture d'exposition ?	
Taxi ?	
Véhicule de livraison ?	
Compétition / sports automobiles ?	
Voiture de location ?	
Le véhicule a-t-il transporté des charges lourdes au-delà des spécifications du constructeur ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Non
Des réparations importantes ont-elles été apportées au moteur ou au véhicule ?	Non
Des réparations non autorisées ont-elles été apportées au moteur ou au véhicule ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Non
Le véhicule a-t-il fait l'objet d'une augmentation ou d'un réglage de la puissance ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Non
Une pièce du système de post-traitement des émissions et/ou du système d'alimentation en carburant a-t-elle été remplacée ? Des pièces d'origine ont-elles été utilisées ? Si des pièces d'origine n'ont pas été utilisées, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Non
Une pièce du système de post-traitement des émissions a-t-elle été enlevée de manière permanente ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Non
Des dispositifs non autorisés ont-ils été installés (réducteur d'urée, émulateur, etc.) ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Non
Le véhicule a-t-il été impliqué dans un accident grave ? Fournir une liste des dommages et des réparations effectuées par la suite.	Non



La voiture a-t-elle été utilisée dans le passé avec un type de carburant non adapté (c.-à-d. de l'essence au lieu de gazole)? La voiture a-t-elle été utilisée avec du carburant de qualité UE non disponible commercialement (marché noir ou mélange de carburant ?) Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Nom	
Avez-vous utilisé au cours du dernier mois un déodorant, un vaporisateur pour habitacle, un nettoyant de freins ou toute autre source d'émissions élevées d'hydrocarbures autour du véhicule ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	Nom	
De l'essence s'est-elle déversée à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule au cours des 3 derniers mois ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	Nom	
Quelqu'un a-t-il fumé dans la voiture au cours des 12 derniers mois ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	Nom	
Avez-vous appliqué à la voiture une protection contre la corrosion, des autocollants, une protection du bas de caisse, ou toute autre source potentielle de composés volatils ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	Nom	
La voiture a-t-elle été repeinte ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné aux fins des essais d'émissions par évaporation.	Nom	
Où utilisez-vous le plus souvent votre véhicule ?		
% autoroute	10	
% hors agglomération	70	
% agglomération	20	
Avez-vous utilisé le véhicule dans un pays non-membre de l'UE pendant plus de 10 % du temps de conduite ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Jamais	
Dans quel pays le véhicule a-t-il été approvisionné en carburant lors des deux derniers ravitaillements ? Si, au cours des deux derniers ravitaillements, le véhicule a été approvisionné en carburant en dehors d'un pays appliquant les normes de carburant de l'UE, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	France	
Un additif pour carburant, non approuvé par le constructeur, a-t-il été utilisé ? Dans l'affirmative, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Nom	
Le véhicule a-t-il été entretenu et utilisé conformément aux instructions du constructeur ? Si tel n'est pas le cas, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Toujours	
Historique d'entretien et de réparation complet, y compris les retours en usine. Si la documentation complète ne peut pas être fournie, le véhicule ne peut pas être sélectionné.	Facture / Rév	